



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action 263 rue de Paris (Case 549) 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu BRABANT - 06 77 81 34 83

Loi Peillon sur l'école, une copie à revoir !

Lors de la présentation en Conseil Supérieur de l'Éducation de la loi de refondation de l'école, le vendredi 14 décembre 2012, la CGT Éduc'action (2 voix) et la CGT (1 voix) ont donné un avis négatif sur ce texte.

Vous trouverez ci-dessous, la déclaration qui a été lue par notre organisation à cette occasion.

La CGT Éduc'action considère que l'inflexion budgétaire pour l'Éducation nationale (matérialisée par des moyens supplémentaires en personnels) constitue, incontestablement, une rupture avec la politique de suppressions massives d'emplois menée durant les dix dernières années.

Nous soulignons également, de manière positive, la possibilité inscrite dans le projet de loi de la scolarisation dès l'âge de 2 ans.

Le retour d'une formation initiale et continue des personnels est, pour nous, une mesure urgente qu'il est indispensable de prendre. La mise en place d'une structure permettant la formation des personnels est accueillie favorablement par notre organisation.

Il reste malheureusement un grand nombre de divergences majeures et de fond avec ce projet de loi et ses annexes.

D'abord et avant tout, la réaffirmation que cette loi se situe toujours dans l'école du socle.

Pour la CGT Éduc'action, l'objectif de l'Éducation nationale n'est pas de "garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun" minimal. Il faut donc en finir avec le concept de socle commun lui-même qui, en réalité, reproduit les inégalités sociales. Ce n'est pas la priorité que nous attendons d'un projet éducatif émancipateur.

Ensuite, nous ne pouvons cautionner le projet de loi qui, dès aujourd'hui, s'inscrit dans l'acte III de la décentralisation. L'avenir d'un enseignement professionnel public est désormais posé. La proposition d'un pilotage, essentiellement dirigé par les régions en fonction des seules préoccupations économiques locales, est inacceptable. Cette logique prend en compte uniquement l'employabilité immédiate au détriment d'un enseignement de qualité et de la hausse des qualifications pour tous. Cet objectif est inquiétant dans un contexte affiché de relance de l'Apprentissage aux niveaux V et IV.

L'annonce d'un parcours en 4 ans pour le bac professionnel n'est, pour l'instant, qu'une simple opération de communication, car il n'y a aucune nouveauté.

De même, la territorialisation des Centres d'Information et d'orientation (CIO) ne peut nous satisfaire. Ces nouvelles conditions changent les missions des Conseillers d'Orientation Psychologues. C'est le public scolaire qui en pâtira. Le manque de cadrage national va aussi renforcer l'inégalité de traitement pour les élèves sur le territoire.

Nous tenons aussi à réaffirmer notre opposition totale à la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle nous est proposée.

Il est inenvisageable d'accepter une nouvelle aggravation des conditions de travail des personnels à cause d'une réforme mal bouclée qui ne pourrait aboutir qu'à un échec.

Pour toutes ces raisons, la CGT Éduc'action considère que ce projet de loi, même s'il contient des éléments positifs, n'est pas acceptable en l'état. C'est la raison pour laquelle nous avons émis un avis négatif sur ce texte.

Montreuil, le 14 décembre 2012